Compt. for. 8318-8633-8642-8969-9243-9517-5501

A jour : avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe de jardinage
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (brûlé en ouvert)
Plantation en vase clos
Plantation en sylviculture
Plantation de bouleaux
Ensemencement
Épicéaie commerciale
Récolte dans les tiges boisées (récolte libre)

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E1)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E2)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (P1)
— — à pin rouge	R (P2)
— — à pin gris	R (P3)
— — à mélèze	R (L)
— — à pruche	R (PR)
— — à peuplier	R (PE)
— — à bouleau	R (B)
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)	E (E1)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (P1)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (P2)
— — à pin gris	E (P3)
— — à sapin et/ou épinette	E (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche	E (S1)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E (S2)
— — (plantation de pin sylvestre)	E (P4)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	E (E2)
— — à mélèze	E (L)
— — à pruche	E (PR)
— — à peuplier	E (PE)
— — à bouleau	E (B)
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E2)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (P1)
— — à pin rouge	S (P2)
— — à pin gris	S (P3)
— — à mélèze	S (L)
— — à sapin baumier	S (SB)
Pinède à pin blanc	P1
— — — — avec pin rouge	P1 (P2)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P1 (E2)
— — — — avec thuya (cèdre)	P1 (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P1 (E2)
— — — — avec mélèze	P1 (L)
— — — — avec pruche	P1 (PR)
— — — — avec peuplier	P1 (PE)
— — — — avec bouleau	P1 (B)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	P1 (S)
— — — — (plantation)	P1 (P)
Pinède à pin rouge	P2
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P2 (P2)
— — — — avec thuya (cèdre)	P2 (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P2 (E2)
— — — — avec mélèze	P2 (L)
— — — — avec pruche	P2 (PR)
— — — — avec peuplier	P2 (PE)
— — — — avec bouleau	P2 (B)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	P2 (S)
— — — — (plantation)	P2 (P)
Pinède à pin gris	P3
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P3 (P3)
— — — — avec thuya (cèdre)	P3 (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P3 (E2)
— — — — avec mélèze	P3 (L)
— — — — avec pin rouge	P3 (P2)
— — — — avec pruche	P3 (PR)
— — — — avec peuplier	P3 (PE)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	P3 (S)
— — — — (plantation)	P3 (P)
Plantation de pin sylvestre	P4 (P)
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E2)
— — à pin blanc	C (P1)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (P2)
— — à pin rouge	C (P2)
— — à pruche	C (PR)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation)	C (P)
Pruchaie	PR
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PR (PR)
— — à thuya (cèdre)	PR (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E2)
— — à mélèze	PR (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	PR (P1)
— — à pin rouge	PR (P2)
— — à pin gris	PR (P3)
— — à sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — (plantation)	PR (P)
Mélèzin	M
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	M (L)
— — à thuya (cèdre)	M (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E2)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	M (P1)
— — à pin rouge	M (P2)
— — à pin gris	M (P3)
— — à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
— — (plantation de mélèze européen)	M (L1)
— — (plantation de mélèze japonais)	M (L2)
— — (plantation de mélèze laricin)	M (L3)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg R)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb R)
— — — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr R)
— — — — avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg R)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E R)
— — — — avec épinette blanche	F1 (S)	F1 (S R)
— — — — avec pruche	SE (PR)	SE (PR R)
Bouleaux à bouleau blanc avec sapin	SE (S)	SE (S R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	SE (E)	SE (E R)
— — — — avec pin blanc	SE (Pb)	SE (Pb R)
— — — — avec pin rouge	SE (Pr)	SE (Pr R)
— — — — avec pin gris	SE (Pg)	SE (Pg R)
Bouleaux à bouleau jaune avec sapin	F1 (S)	F1 (S R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E R)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb R)
— — — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr R)
— — — — avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg R)
Feuillus d'essences tolérantes avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E R)
— — — — avec mélèze	F1 (L)	F1 (L R)
Peuplerais avec sapin	PE (S)	PE (S R)
— — — — avec pin blanc	PE (Pb)	PE (Pb R)
— — — — avec pin rouge	PE (Pr)	PE (Pr R)
— — — — avec pin gris	PE (Pg)	PE (Pg R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	PE (E)	PE (E R)
Peuplerais avec mélèze	PE (L)	PE (L R)
Frênaies avec épinette noire	F1 (E)	F1 (E R)
Frênaies avec mélèze	F1 (L)	F1 (L R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F R)
— — — — sur stérile	M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F1
— — d'essences tolérantes	F2
— — d'essences tolérantes	F2
— — (plantation)	F (P)
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B
— — à bouleaux jaunes	B1
Peuplerais	Ep
Peuplerais	Ep
Érablières	E
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	E (B)
— — à bouleaux jaunes	E (B1)
— — à peuplier	E (PE)
— — à feuillus d'essences intolérantes	E (F1)
— — à feuillus d'essences tolérantes	E (F2)
Peuplerais d'érable à sucre	PE1
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	PE1 (B)
— — à peuplier	PE1 (PE)
— — à peuplier hybride	PE1 (PH)
— — à tilleul d'Amérique	PE1 (T)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en dévier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus commerce légère
Coupe partielle
Épidémie légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges en sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 18.00% ⊕ 19.0-99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Brûlis suivi
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 ans	0-10
30 ans	21-40
50 ans	41-60
70 ans	61-80
90 ans	81-100
120 ans	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
30-50 (ans)	
30-50	30-80
30-50	80-120
50-70	30-80
50-70	80-120
70-90	30-80
70-90	80-120

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Plus de la dominance de feuillus isolés ou jeunes de tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements jeunes de tiges entre 0 et 60 cm.
Vieille inéquienne: Plus de la dominance de feuillus isolés ou jeunes de tiges ou plus de 60 cm. Autres peuplements jeunes de tiges ont plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Modérée	0 à 30 %	aucun
Forte	31 à 40 %	'
Forte	41 à 50 %	"
Abrupte	51 % et plus	'''
Superficie entourée de pente > 51%		

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	30cm 1m	1m 10m	10m 15m	15m 20m	20m 25m	25m 30m
A 50%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 50%-	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 50%-	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%-	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - GROUPE PIOLIN, THÉRIAULT LTÉE
SIGNATURE: Guy Thériault
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S10 C3 ep 50 m D
— densitométrie
— espèce de pente
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de tenure
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

F C5 c1 E2 D1
— classe de pente
— classe d'âge
— sous classe de tenure
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985; Année de publication: 1986; Année de révision: 1994

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8° 83-2
Unité de gestion
Unité d'aménagement
Unité de sondage: 2
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement: 000°18'04"
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 3004
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 83000*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4350*
Région écologique: 7a 2
Municipalité régionale de comté: 810 TÉMISCAMINGUE*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/8/86
Déclinaison magnétique: 13° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-M-9 S.E. S.O.	31-N-12 S.E. S.O.	31-N-11 S.E. S.O.
31-M-8 N.E. S.E. S.O.	31-N-5 N.E. S.O.	31-N-6 N.E. S.O.
31-M-1 N.E.	31-N-4 N.E.	31-N-3 N.E.

31 N/5 N.E.